

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

• (1750)

M. le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion n° 14 inscrite au nom du député de Moose Jaw (M. Neil).

M. Doug Neil (Moose Jaw) propose:

Motion n° 14.

Qu'on modifie le projet de loi C-85, Loi constituant la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, à l'article 41, en retranchant les lignes 7 à 12, page 22, et en les remplaçant par ce qui suit:

«Entrée en vigueur et expiration

41. (1) La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa sanction.

(2) La présente loi cesse d'avoir effet à la date fixée par proclamation ou par une motion d'examen de la Chambre des communes approuvées par elle et en vertu des paragraphes (6) et (7) ou, au plus tard, le 31 décembre 1988, sauf signature, avant cette date, d'un décret prévoyant sa prorogation pour le terme y indiqué.

(3) Une motion d'examen de tout décret mentionné au paragraphe (2) doit être déposée devant le Parlement dans les trois jours de sa signature ou, le cas échéant, dans les quinze premiers jours de la séance suivante; chaque Chambre procède, selon son règlement, à l'examen de la motion, toutes les questions soulevées à ce sujet étant débattues sans interruption et tranchées dans les trois jours de séance suivants.

(4) Le décret cesse d'avoir effet si, à l'issue de l'examen prévu au paragraphe (3), les deux Chambres ne l'approuvent pas.

(5) La décision des deux Chambres ou de l'une d'entre elles de ne pas approuver le décret visé au paragraphe (2) n'attaque pas la validité des actions ou abstentions appuyées sur lui avant la fin de l'examen prévu au paragraphe (3).

(6) Lorsqu'une motion, signée par au moins 50 députés et portant que la présente loi cesse de s'appliquer à la date antérieure au 31 décembre 1988 qu'elle précise, est remise à l'Orateur pour être examinée par la Chambre des communes, cette dernière doit, dans les quinze premiers jours qui suivent cette remise et au cours desquels la Chambre siège, procéder selon les règles de la Chambre à l'examen de cette motion et, si elle approuve celle-ci avec ou sans modification, la présente loi cesse de s'appliquer à la date prévue par la motion.

(7) Toutes questions relatives à toute motion dont la Chambre des communes procède à l'examen en application du paragraphe (6) doivent être débattues sans interruption et tranchées au plus tard le troisième jour de séance suivant celui du début de l'examen de la motion.»

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 11 de l'article 79 du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

La Chambre passe maintenant aux votes par appel nominal. Convoquez les députés.

Mme le Président: Le vote porte sur la motion n° 6.

Canagrex

(La motion n° 6 de M. Schellenberger, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 325)

POUR

Messieurs

Andre	Gurbin	McKinnon
Baker	Gustafson	McKnight
(Nepean-Carleton)	Halliday	McLean
Beatty	Hamilton	McMillan
Blenkarn	(Qu'Appelle-Moose	Mitges
Bosley	Mountain)	Munro
Cardiff	Hamilton	(Esquimalt-Saanich)
Carney (Mlle)	(Swift Current-Maple	Murta
Clark	Creek)	Neil
(Yellowhead)	Hawkes	Nickerson
Clarke	Hees	Nielsen
(Vancouver Quadra)	Hnatyshyn	Nowlan
Coates	Howie	Oberle
Cook	Huntington	Paproski
Cooper	Jarvis	Patterson
Corbett	Kempling	Reid
Cossitt (Mme)	Kilgour	(St. Catharines)
Crosbie	King	Roche
(Saint-Jean-Ouest)	Korchinski	Schellenberger
Crosby	Lambert	Scott
(Halifax-Ouest)	Lawrence	(Hamilton-Wentworth)
Crouse	Lewis	Scott
Dantzer	MacDonald (Mlle)	(Victoria-Haliburton)
Darling	(Kingston et les Îles)	Siddon
Domn	MacDougall	Speyer
Elzinga	MacKay	Stevens
Fennell	Malone	Stewart
Forrestall	Mayer	Taylor
Fraser	Mazankowski	Thacker
Fretz	McCain	Thomson
Friesen	McCuish	Towers
Gamble	McDermid	Vankoughnet
Gass	McGrath	Wright—87.
Greenaway	McKenzie	

CONTRE

Messieurs

Althouse	Dawson	Gourd
Anguish	De Bané	(Argenteuil-Papineau)
Bachand	de Corneille	Gourde
Baker	de Jong	(Lévis)
(Gander-Twillingate)	Demers	Gray
Beauchamp-Niquet	Deniger	Guilbault
(Mme)	Desmarais	Harquail
Bégin (Mme)	Dingwall	Heap
Benjamin	Dion	Henderson
Berger	Dionne	Herbert
Blaikie	(Chicoutimi)	Hervieux-Payette
Blais	Dionne	(Mme)
Bloomfield	(Northumberland-	Hovdebo
Bockstael	Miramichi)	Hudecki
Bossy	Dubois	Irwin
Breau	Duclos	Isabelle
Bujold	Dupont	Jewett (Mlle)
Burghardt	Dupras	Johnston
Bussièrès	Duquet	Joyal
Campbell (Mlle)	Erola (Mme)	Kaplan
(South West Nova)	Ethier	Keeper
Campbell	Evans	Killens (Mme)
(LaSalle)	Ferguson	Knowles
Campbell	Fisher	Lachance
(Cardigan)	Fleming	Lajoie
Chénier	Flis	Lalonde
Chrétien	Foster	Lamontagne
Collette	Fox	Landers
Corbin	Francis	Lang
Corriveau	Frith	Laniel
Cosgrove	Fulton	Lapierre
Cousineau	Garant	Lapointe
Cullen	Gauthier	(Charlevoix)
Cyr	Gimatel	Lapointe
Daudlin	Gingras	(Beauce)